



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 15 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef de secteur auprès de la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers

Actualisation de la liste des emplois permanents Création d'un poste de chef de secteur auprès de la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

I - Contexte

Le rôle social des forêts communales nécessite la réalisation de différentes missions pour l'entretien et l'amélioration des équipements et des espaces d'accueil du public : propreté des espaces et des abris, gestion des équipements de convivialité, gestion des enclos animaliers. Ces derniers requièrent, en parallèle des tâches usuelles, la présence d'une personne identifiée comme responsable : un capacitaire. Il est en charge de la gestion des populations, de l'équipement et des interventions prioritaires ou urgentes.

Ces missions étaient jusqu'à présent confiées à l'Office National des Forêts (ONF) par voie de convention, en prolongement des missions régaliennes qu'ils remplissent dans le cadre du régime forestier. L'analyse juridique réalisée au regard des derniers textes en vigueur (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, charte de la forêt communale du 14 décembre 2016) conclut à l'impossibilité de renouveler la convention avec l'ONF compte tenu que les missions confiées relèvent du champ concurrentiel.

Une analyse technique et économique a conduit à proposer la reprise en régie municipale de ces missions qui nécessitent une grande réactivité, sans surcoût.

II - Evolution envisagée

La convention avec l'ONF s'achevant au 31/12/2017, il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un poste de chef de secteur à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Il s'agit d'un poste de la filière technique, en catégorie B. Ce technicien sera rattaché à la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers. Il sera en charge de la gestion des équipements et espaces d'accueil du public des forêts communales, de la responsabilité des enclos animaliers et de la mise en application des coupes et travaux sylvicoles prévus dans le cadre de la gestion forestière.

Le poste est appelé à couvrir à la fois :

- l'encadrement de l'équipe des forêts, tant pour ce qui concerne les travaux de bûcheronnage et de sylviculture, en lien avec le programme des coupes et des travaux sylvicoles que les interventions en lien avec l'accueil du public (propreté ou travaux sur le mobilier de convivialité par exemple),
- la responsabilité et la gestion des enclos animaliers,
- la responsabilité et la gestion de la propreté et de l'entretien des espaces d'accueil du public,
- la responsabilité et la gestion du mobilier de convivialité,
- la prévision, l'organisation et la supervision ou la réalisation des interventions d'amélioration sur les équipements ou les espaces d'accueil du public,
- la gestion de la prévention auprès du public (prévention du vandalisme, des incendies...).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la création d'un poste de chef de secteur relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens au sein de la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**



Contrôle de légalité